

Lettre de l'administrateur

Conseil d'Administration du 26 novembre 2020

Administrateur **Thierry FAUX**

N°4



DISTRIBUTION
GAZ

Revue de Presse

Le 24 novembre le gouvernement a dévoilé le contenu de la future Réglementation Environnementale 2020 destinée aux bâtiments neufs : « LA RE 2020 ».

Une fois que les décrets seront parus, il ne sera plus possible de raccorder une maison individuelle (100% gaz) **dès l'été prochain**. Pour le logement collectif, la transition serait progressive entre 2021 et 2024. Ainsi, le seuil sera d'abord fixé à **14 kg de CO₂/m²/an**. Cela laissera encore la possibilité d'installer du chauffage au gaz à condition que les logements soient très performants énergétiquement. Mais, dès 2024, le seuil serait ramené à **6 kgCO₂/m²/an**, excluant de fait le chauffage exclusivement au gaz. **Aujourd'hui, dans les immeubles neufs, la part du chauffage gaz représente 70%**.

Ce premier jet était redouté par tous les acteurs de la filière gaz. Cet étalement de **mauvaises décisions impacte brutalement l'ensemble du secteur** de notre activité de distributeur de gaz qui rappelons le, raccorde en moyenne 35 000 logements neufs chaque année.

Ces décisions devraient s'appliquer « dès 2021 », c'est-à-dire demain. C'est un coup dur pour toute la filière gaz.



**DANGER
RE 2020**

Dans les jours prochains, le ministère va rapidement enchaîner par une phase de consultations qui ajusteront les modalités d'application de la RE 2020. Différents textes réglementaires vont précéder son entrée en vigueur à l'été 2021. **Tous les acteurs de la filière vont s'armer pour défendre la molécule CH₄** et rappeler la dynamique du secteur gaz. Ce dernier s'est fixé comme objectif d'atteindre 100 % RENOUELABLE dans les tuyaux d'ici 2050. Ces annonces, si elles restaient en l'état, risqueraient de briser ce défi dans lequel des milliers de gaziers se sont engagés pour gagner la bataille contre le réchauffement climatique.

Le gaz a toute sa place dans la transition énergétique. Cette énergie est d'ailleurs indispensable dans le paysage énergétique. Elle est de plus de nature, par sa puissance et sa disponibilité, à stabiliser les prix des énergies et donc à favoriser une transition énergétique progressive. D'une part, pour assurer le bon équilibre énergétique sur le territoire, notamment lors de fortes consommations.

475 Twh/an de consommation Électrique pour 550 Twh/an de GAZ

D'autre part, pour garder ce que la France a gagné après-guerre, notamment à partir de 1960 avec le gaz naturel de Lacq, une infrastructure performante qui doit être bien entretenue.

La FNME CGT constate et dénonce encore une fois l'entreprise de déconstruction du monde de l'énergie. Cette politique est de moins en moins efficace et toujours plus coûteuse pour le consommateur qui subit des décisions dénuées de bon sens. Elles sont également dévastatrices pour nos emplois directs et indirects, en lien avec une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et un Schéma National Bas Carbone en France en dehors de la prise de conscience mondiale.

Avec une réglementation qui met en concurrence les énergies, mais aussi avec une politique de démantèlement des entreprises contrôlées par l'État, le Gouvernement dilapide les chances de la France d'être aux premières places de la transition énergétique. Même si la RE 2020 n'évoque l'interdiction du gaz que dans le neuf, les effets seront dévastateurs sur le reste du parc de chaudière gaz. Qu'il s'agisse d'entretien ou de renouvellement de chaudière ne doutons pas qu'avec certaines entreprises, le message deviendra rapidement :

Ne remplacez pas votre chaudière par du gaz, c'est interdit maintenant !

Le slogan de GRDF « Vert l'Avenir » n'est donc pas soutenu par ce gouvernement qui a pour message : « Le Gaz, ce n'est pas l'Avenir »

La FNME-CGT maintient qu'il est nécessaire d'avoir une vision globale des besoins énergétiques de la France. Elle permettrait de répondre raisonnablement à ces mêmes besoins avec des infrastructures fiables, qu'elles soient issues du nucléaire, des ENR ou des gaz. Il est par ailleurs indispensable de mettre aujourd'hui les grandes entreprises du monde énergétique en ordre de bataille. Leur objectif doit être de gagner en utilisant toutes les technologies complémentaires et en contraignant les acteurs avec des contrats d'objectifs.





Conseil d'Administration du 26 novembre 2020

Le conseil s'est tenu comme à son habitude depuis la crise sanitaire sous un double format « présentiel et distanciel ». Le jour du conseil d'administration de GRDF, la FNNE CGT ainsi que trois autres organisations syndicales appelaient à la mobilisation générale car l'avenir du secteur de l'énergie est menacé. En tant qu'administrateur des salariés parrainé par la FNME CGT, je ne pouvais pas rester en séance alors que des milliers de salariés luttent contre le dépeçage de nos outils de travail et des biens de la nation. Néanmoins, j'ai participé très brièvement au Conseil d'Administration, le temps de lire cette expression et j'ai quitté le C.A.

Lecture faite au CA

La FNNE CGT ainsi que trois autres organisations syndicales appellent à la mobilisation générale ce 26 novembre car l'avenir du secteur de l'énergie est menacé.

GRDF est une des filiales les plus importantes du groupe ENGIE qui engage brusquement le plan CLAMADIEU. Ce dernier consiste à vendre une partie du groupe à la criée. Le projet scinderait le groupe en deux entités distinctes : New ENGIE et Solutions. Les premières victimes de la vente des actifs sont les salariés, sans parler de la stratégie à 180° opérée.

Les agents de GRDF sont inquiets de tous ces mouvements dans le secteur de l'énergie et savent qu'à un moment, ils seront à leurs tours percutés, par exemple par une ouverture du capital et la remise en cause des garanties collectives dans les IEG.

Et ce ne sont pas les annonces brutales faites dans la presse sur les décisions de la RE 2020 qui proscrirent le chauffage gaz des maisons neuves dès l'été 2021 qui sont pour nous rassurer alors que le rendement global en kWh d'un chauffage central au gaz est très bon.

La confiance dans l'avenir de notre entreprise s'étiolle chez les salariés. Pour la retrouver, GRDF n'a pas d'autre choix qu'augmenter fortement les investissements pour atteindre un haut niveau de maintenance et de sécurité de nos ouvrages, le soutien BIOMETHANE et autres technologies ne suffisent pas.

Les agents de GRDF sont en grèves pour dénoncer entre autres l'attribution très sélective de la prime COVID, seulement 20 % en bénéficieront. Pendant la période COVID, tous les salariés ont des contraintes, pourquoi avoir creusé un abîme d'inégalité et une telle frustration. Nos compatriotes sont tourmentés. Les raisons pour déprimer n'ont jamais été aussi nombreuses. L'épidémie a indéniablement un impact fort sur le moral et notre manière d'appréhender l'avenir. Les agents de GRDF ne sont pas épargnés.

Pour terminer, la FNME CGT porte l'ambition du service public de l'énergie au travers de son Programme Progressiste de l'Énergie « PPE ». L'énergie est un besoin de première nécessité. Ce n'est pas une marchandise mais un bien commun. La FNME-CGT revendique un retour à l'intérêt général : stop à la déréglementation.



N'ayant pas participé au Conseil d'Administration pour les raisons évoquées ci-dessus, j'apporte néanmoins à travers ce compte-rendu quelques éléments sur les dossiers présentés au CA.

Le chiffre d'affaires acheminement est en retrait par rapport au budget à cause, d'une part, aux effets de la crise sanitaire, et d'autre part, au climat clément. La trajectoire des effectifs moyens payés suit celle de 2019, en retrait d'environ d'une centaine d'emplois. A ce sujet, je rappelle que **GRDF dans son plan emploi 2020/2024 prévoit de réduire ses effectifs de 11 623 en 2019 à 10 980 en 2024. Cela représente une baisse de 5.5 % de l'effectif.** Ces chiffres ont été communiqués avant l'annonce de la RE 2020 qui aura certainement un effet néfaste sur la population d'emplois qui sont affectés aux études des branchements individuels et collectifs.

Les investissements sont en retrait par rapport au budget. Le premier poste impacté est l'adaptation et la sécurisation des ouvrages à hauteur de 30 %, suivi de GAZPAR et du développement.

Le bilan du Contrat de Service Public (CSP) montre que le taux linéaire réseau cartographique en Classe A est de 82.8 %. Ce chiffre regroupe-t-il toutes les infrastructures, qu'elles soient placées dans un milieu urbain, semi urbain ou rural ? GRDF s'est pourtant fixé comme objectif d'atteindre 100 % en milieu urbain fin 2019, et 100 % pour le reste en 2026.

On remarque une hausse de 5% des clients coupés à la suite d'incidents ou d'interventions non-planifiées. Pourquoi une telle hausse ? Est-elle due à un problème d'organisation.

Le solde clients est en retrait à fin octobre. Il s'explique en partie par une baisse significative de premières mises en service à cause du confinement du printemps dernier.

Si le décalage devrait être progressivement rattrapé à un horizon de 2 ans, le solde ne devrait jamais retrouver son niveau de 2019. Rappelons que l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation environnementale en 2021 est défavorable au gaz.

Le conseil d'administration a mis à l'ordre du jour la proposition d'inscription d'une raison d'être dans les statuts (de l'entreprise) de GRDF. L'inscription d'une raison d'être a été introduite par la loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises). Elle est facultative, l'entreprise se fixe ses propres objectifs sans avoir d'obligation de résultat. GRDF doit donc se démarquer et insister sur « sa mission de service public ».



Le service public se définit matériellement comme une activité d'intérêt général gérée par une personne publique.

